

AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

REGLEMENT FINANCIER SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION

aux examens organisés par le Lycée Français Théodore Monod

Préambule

Les inscriptions respectent le cadre réglementaire défini par la note de service du SCAC (*Service de Coopération et d'Action Culturelle*)

- La facturation est effectuée sur la base des documents fournis par les écoles qui présentent des candidats individuels aux différents examens organisés par le Lycée Français Théodore Monod.
- **L'inscription des candidats individuels se fait sous leur entière responsabilité, celle de leur famille, et/ou celle des établissements dans lesquels ils sont scolarisés.**
- La responsabilité du Lycée Français Théodore Monod ne peut être engagée lors de la communication des différents documents demandés ou en cas d'erreurs commises lors de l'inscription par les candidats, leurs familles ou les établissements concernés.

1. Tarifs des frais d'inscription

Les tarifs pour les examens de la session 2026 sont les suivants :

	BREVET	EPREUVES ANTICIPEES (1 ^{ère})	BACCALAUREAT (Terminale)
Candidats individuels	36 000 MRU	42 000 MRU	48 000 MRU
Candidats individuels ayant décidé de présenter toutes les épreuves du programme première et du programme terminal = programme CYCLE			90 000 MRU

2. Paiement des frais d'inscription

Les échéances de paiement pour les frais d'inscription sont fixées comme suit :

- Les factures pour le **baccalauréat général** doivent être réglées **au plus tard le 30 novembre 2025**.
- Les factures pour les **épreuves anticipées** doivent être réglées **au plus tard le 14 décembre 2025**.
- Les factures pour le **Diplôme National du Brevet (DNB)** doivent être réglées **au plus tard le 14 décembre 2025**

⚠ À défaut de paiement dans les délais impartis, les candidats concernés ne pourront pas être inscrits pour la session 2026.

3. Validation de l'inscription

La participation aux examens est subordonnée aux conditions suivantes :

- **Paiement intégral** des frais d'inscription.
- **Fourniture complète** des pièces justificatives demandées pour finaliser l'inscription.

⚠ **Tout dossier incomplet entraînera l'annulation de l'inscription du candidat.**

4. Modalités de paiement

Le paiement des frais d'inscription doit être obligatoirement effectué par **virement bancaire de banque à banque**.

Le **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** du Lycée Français Théodore Monod est joint à la facture.

Les paiements via des applications bancaires telles que **Bankily, Mosravi, clicq, BCI PAY, AMANTY, SEDAD,** sont **strictement interdits**.

Les écoles dans lesquelles sont scolarisés les candidats individuels doivent fournir au service comptable du Lycée Français Théodore Monod une quittance de paiement ainsi qu'une liste nominative des élèves concernés par ces paiements.

Il conviendra de les adresser **directement au Directeur Administratif et Financier**, par mail karim.ghilaci@aefe.fr

Karim GHILACI
Directeur Administratif et Financier



Laurent CASAÑAS
Proviseur, Chef de centre des examens
Ordonnateur secondaire de l'AEFE

